

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

La musique émergente à l'antenne de la radio commerciale de langue française

Politique relative à la radio,
Direction de la Radiodiffusion

Le 14 avril 2011

Contexte

Dans l'Avis public de télécom CRTC 2008-16 du 27 février 2008 intitulé *Appel aux observations sur un projet de définition des artistes émergents à la radio commerciale*, le Conseil a annoncé qu'il adoptera des définitions des artistes émergents appropriées pour les artistes de langue française et de langue anglaise, et il a sollicité des suggestions concernant de telles définitions. Les résultats de l'instance sont publiés dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-316 publiée aujourd'hui et intitulée *Définition des artistes canadiens émergents à la radio commerciale*.

Pour aider le Conseil à trancher concernant la définition des artistes canadiens émergents de langue française, le personnel du Conseil a amorcé une étude sur le nombre de pièces musicales de ces artistes diffusées à l'antenne des stations de radio commerciales de langue française, correspondant aux deux définitions des artistes émergents.

Méthodologie

Définition A – Une suggestion de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo et de l'Association canadienne des radiodiffuseurs :

Un artiste canadien de langue française doit être considéré un artiste émergent s'il satisfait à l'une des conditions suivantes :

- *Une période de six (6) mois s'est écoulée depuis que les ventes de l'un des albums de l'artiste ont atteint le statut de disque d'or selon SoundScan¹;*
- *Une période de quarante-huit (48) mois s'est écoulée depuis le lancement et la mise en œuvre commerciale du premier album de l'artiste.*

Aux fins de cette définition, la notion d'artiste inclut les duos, trios ou groupes d'artistes exerçant leurs activités sous une identité définie. Si un artiste membre d'un duo, d'un trio ou d'un groupe amorce une carrière solo ou crée avec d'autres partenaires un nouveau duo, trio ou groupe ayant une nouvelle identité, l'artiste solo, le duo, le trio ou le groupe sera considéré comme un « artiste émergent » conformément aux critères susmentionnés.

Définition B – Une suggestion du personnel du Conseil :

- *Un artiste canadien émergent de langue française est un artiste qui n'a jamais eu deux enregistrements dans les 30 premières positions des palmarès*

¹ Des certifications or sont décernées aux CD ou aux enregistrements numériques dont les ventes atteignent 40 000 exemplaires.

musicaux listées à l'annexe C ou dans les 25 premières positions des palmarès musicaux listées à l'annexe D.

- Une fois qu'un artiste a deux enregistrements qui ont atteint soit les 30 premières positions des palmarès musicaux listées à l'annexe C ou les 25 premières positions des palmarès musicaux listées à l'annexe D, il conserve le statut d'artiste émergent pour une période de 12 mois suivant la date à laquelle le deuxième enregistrement a atteint l'une ou l'autre des positions des palmarès.

Annexe C : Le palmarès BDS à la radio francophone des 100 et des 50 premières positions.

Annexe D : Le palmarès BDS à la radio francophone des 25 premières positions de la musique pop rock et des 25 premières positions de la musique pop pour adulte; le palmarès à la radio francophone des 25 premières positions de la musique pop rock ou de la musique pop pour adulte.

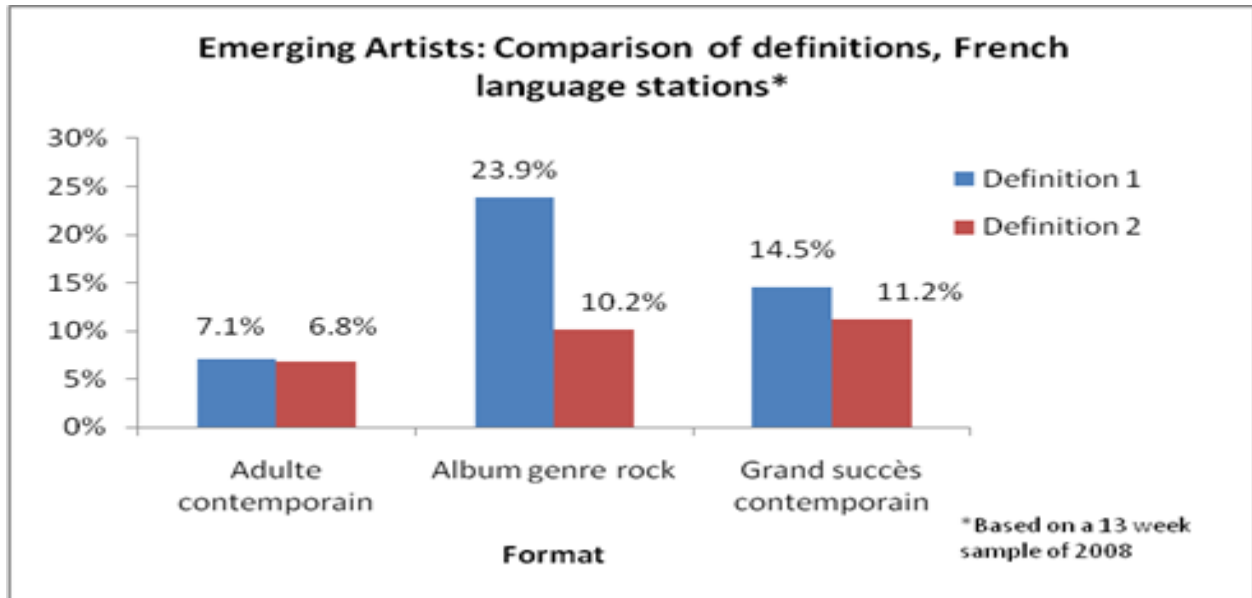
Les stations incluses dans l'étude exerçaient leurs activités selon une formule musicale faisant place à la diffusion de nouvelles pièces musicales. Les stations exclues comprenaient entre autres celles se décrivant comme présentant des « souvenirs garantis » ou des « succès rétro ». Les guides sur les sondages BBM 2008 concernant la radio ont été utilisés pour vérifier les formules des stations.

	ADULTE CONTEMPORAINE	GRAND SUCCÈS CONTEMPORAIN	ALBUM GENRE ROCK
Montréal	CFGL-FM CITÉ-FM	CKMF-FM CKOI-FM	
Québec	CITF-FM CJEC-FM	CHIK-FM	CHOI-FM
Ottawa- Gatineau	CIMF-FM	CKTF-FM	
Drummondville		CJDM-FM	
Trois Rivières	CJEB-FM	CIGB-FM	

Les listes des pièces musicales diffusées ont été obtenues de Mediabase, concernant 13 semaines précises au cours de 2008. Les semaines choisies, de janvier à décembre, étaient espacées de quatre semaines.

Une base de données a été créée, basée sur les deux définitions susmentionnées². La définition A impliquait la compilation des noms des artistes francophones dans la section « Nouveautés » des versions du *Palmarès* publiées depuis 1995. La définition B exigeait quant à elle la compilation de tous les renseignements sur les artistes francophones extraits des tableaux des *Palmarès* précisés dans la définition.

Résultats



Observations

- Il y a moins de formules d'émissions au Canada francophone qu'au Canada anglophone offrant de la musique émergente.
- Le nombre de pièces musicales correspondant aux deux définitions est très semblable, sauf pour les albums de genre rock. En 2008, une seule station de langue française diffusait cette formule musicale.
- Une sélection francophone sur environ sept présente de la musique d'un artiste canadien émergent.
- Pour les incidences de cette recherche, voir la Politique réglementaire CRTC 2011-316.

² De concert avec Itplanit Services Corp.